



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 21360

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le formulaire de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un pensionné ou de sa veuve, ou d'un orphelin » (n° 60.3406), émanant du centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (Cerfa) rattaché aux services du Premier ministre. Une lecture attentive de ce document officiel fait apparaître qu'il est demandé aux personnes nées au Maroc d'indiquer leur « tribu ou Obila » ou leur « fraction tribu ou Kesma ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, depuis combien de temps cette mention figure sur ce formulaire administratif et de lui préciser, d'autre part, les motifs de cette question. Enfin, il lui demande de bien vouloir lui communiquer de façon précise la liste des « tribus » étrangères reconnues par les lois et règlements de la République.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de la ministre sur certaines mentions figurant sur le formulaire enregistré sous le numéro 60.3406 par le CERFA, relatif à l'immatriculation d'un pensionné ou de sa veuve, ou d'un orphelin. La conception de ce formulaire remonte aux années soixante. Pour immatriculer à l'assurance maladie des pensionnés nés hors de France métropolitaine, il était demandé aux personnes nées au Maroc de mentionner leur tribu ou fraction de tribu, comme aux personnes nées en Algérie ou en Tunisie leur douar. Il s'agissait, dans ces cas particuliers, de bien identifier des personnes pour lesquelles, à la date de leur naissance, l'état civil était soit inexistant, soit très peu fiable, l'appartenance à des structures coutumières s'avérant en revanche un élément sûr d'identification. Ce formulaire, très peu utilisé, est aujourd'hui obsolète, et il sera demandé à la caisse nationale de l'assurance maladie de le retirer ou de le modifier dans les plus brefs délais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21360

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6089

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1425